

ACCORD DE COOPERATION
entre
L'UNIVERSITE PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE (France)
et
L'ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE (Algérie)

Référence : 13 CTR 344

Après élaboration du présent accord selon la procédure en vigueur dans chaque Etat,
Entre

L'UNIVERSITE PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE

localisée, 5 Boulevard Descartes, Cité Descartes, Champs sur Marne,
77454 MARNE LA VALLEE Cedex 2, France,

représentée par son Président, le Professeur Gilles ROUSSEL, d'une part

et

L'ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE

localisée, Hacen Badi, B.P. 182, El-Harrach,
16000 Alger, Algérie

représentée par son Directeur, le Professeur Mohamed DEBYECHE, d'autre part

dans la poursuite des efforts d'approfondissement de leurs relations scientifiques et leur coopération en vue de contribuer au développement de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Les deux universités contractantes déclarent leur intention de collaborer dans les domaines suivants :

- activités de recherches communes,
- échanges d'enseignants universitaires
- échanges d'étudiants,
- échanges d'étudiants de thèse et direction scientifique commune de travaux de thèse,
- échanges d'étudiants dans le cadre des travaux de stages de fin d'études,
- informations réciproques concernant l'enseignement et les travaux de recherche,
- échanges de publications à caractère scientifique ou technique,
- publication en commun de résultats scientifiques et documents pédagogiques,
- organisation de cours mutuels et de séminaires communs.

Cette collaboration pourra ultérieurement être étendue à d'autres domaines.

Article 2 : Conventions spécifiques relatives à l'accord-cadre

Tout projet de collaboration entre disciplines scientifiques particulières sera concrétisé par un avenant et portera référence de la présente convention-cadre.

70

Article 3 : Moyens mis en oeuvre

Pour la mise en oeuvre de la présente convention, les universités contractantes s'efforceront d'obtenir les moyens nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

Les modalités financières seront alors précisées dans un avenant à la présente convention.

Le cas échéant, les modalités de financement seront communiquées pour information aux autorités de tutelle ou soumises à leur approbation.

Article 4 : Personnes en charge de la collaboration

Les personnes chargées de cette collaboration sont :

Pour l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée :

- Thierry Berkover, Vice-président adjoint en charge des relations internationales-enseignements
thierry.berkover@univ-mlv.fr 00 33 (0)1 60 95 74 40

Pour l'Ecole Nationale Polytechnique

- Boubakeur Ahmed, Directeur Adjoint en charge de la Formation Continue et des Relations Extérieures, ahmed.boubakeur@g.enp.edu.dz 00 213 (0) 21 52 56 23

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent accord, les signataires s'engagent à tenter une conciliation amiable. En cas d'échec de cette procédure, il sera fait appel aux tribunaux compétents des deux parties.

Article 6 : Durée

Le présent accord est conclu pour une période initiale de cinq années universitaires. Il est renouvelable, par reconduction expresse, pour des périodes de même durée, suivant la procédure propre à chacun des établissements contractants.

Article 7 : Modifications-résiliation

Durant son exécution, le présent accord peut être modifié par avenant ou résilié par l'une des deux parties sous réserve d'un préavis de trois (3) mois.

Article 8 : Langue(s) et entrée en vigueur

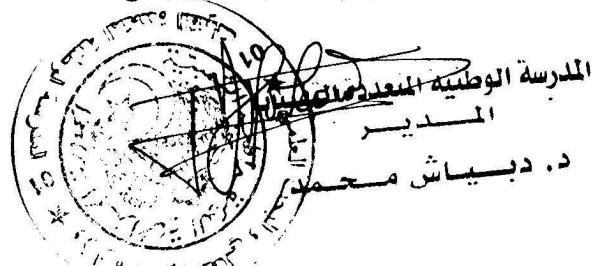
Cette convention est rédigée en langue française. Elle entre en vigueur dès la signature par les deux parties.

Champs-sur-Marne, le 27 septembre 2013



Gilles ROUSSEL
Président de l'Université
Paris-Est Marne-la-Vallée

Alger, le



Mohamed DEBYECHE
Directeur de l'Ecole
Nationale Polytechnique

Ref: 13 CTR 364

**AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION
ENTRE L'UNIVERSITE PARIS-EST MARNE LA VALLEE
ET L'ECOLE NATIONALE POLYTECHNIQUE D'ALGER**

Article 1

L'objet du présent avenant est d'organiser et d'engager l'accès d'étudiants de l'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger à la spécialité de master Entreprise Innovation et Société de l'Université Paris-Est Marne La Vallée en 2013 et dans les quatre années suivantes

Article 2

Cette convention sera suivie par Dr Nacera Aboun, Chef du département Génie Industriel pour l'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger
et par Benoît Lelong, Professeur à l'Université Paris-Est Marne La Vallée, responsable de la spécialité de master

Article 3

Cette spécialité a vocation à accueillir des étudiants ayant terminé l'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger et souhaitant compléter leur formation par une année d'étude en sciences sociales, dans une formation française de M2 co-habillée par l'université et l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Article 4

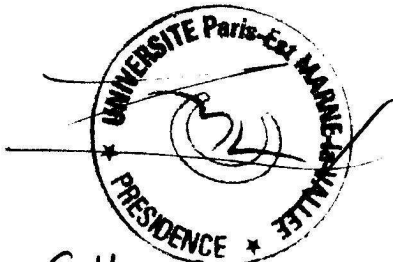
Les étudiants de cinquième année de l'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger dont la candidature aura été validée par la direction de l'école pourront déposer un dossier en janvier, février ou mars auprès de la direction de la spécialité de master. Suite à l'examen de leur dossier, un entretien aura lieu par un dispositif de télécommunications. Une réponse définitive sera donnée au plus tard un mois après le dépôt du dossier. Le master pourra retenir au maximum cinq étudiants.

Article 5

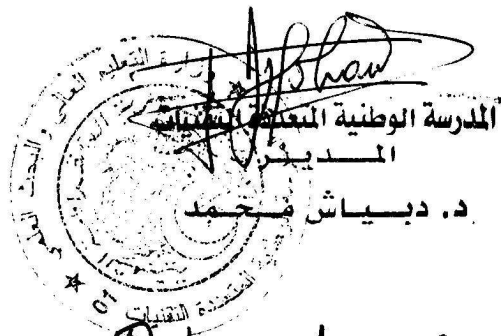
Le présent avenant prendra effet à la signature de la convention cadre.

Champs sur Marne, le 27 sept. - 2013

Alger le 27 sept. - 2013



Gille Roussier
Pdt de l'Université
Paris-Est Marne-la-Vallée



Abou Nacera
Directeur de l'Ecole
Nationale Polytechnique

AM